Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_049-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le premier avril deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Absents excusés : 3
Procurations de vote : 3
Votants : 28

Présents :
Stéphane LABBÉ – Stéphane CHABOT – Sevgi KARAMAN – Jean-Pierre DEWITTE – Amélie PETIT – Frédéric LÉGLISE – Cindie COMMEUREUC – Jean-Marc BERTRAND – Sylvie RIALLAND – André LAITU – Françoise HUCHE – Loïc FÉVRIER – Marie-Paule MENARD – Jocelyne RENOU – Denis LE MELLOT – Corinne GUILLOTIN – Sébastien GIRARD – Salima BOUZAHAR – Suzanne PARQUIER – Magali TOURTELIER – Romain AUBAUD – Evann BEURION – Stéphane SIMON – Nicolas PERRIN – Valérie DAVOUST – Valérie GUIGOT

Absents excusés :
Philippe LEMOINE – Magali MONCHAUSSÉ – Sonia ARENA

Procurations de vote :
Philippe LEMOINE — Mandataire Stéphane LABBÉ
Magali MONCHAUSSÉ — Mandataire Magali TOURTELIER
Sonia ARENA — Mandataire Valérie DAVOUST

Ne prend pas part au vote : Sylvie RIALLAND

Secrétaire de séance : Sevgi KARAMAN

Publication en ligne le : 15/04/2026

N° 2026-04-049 DESIGNATION DE REPRESENTANTS – ASSOCIATION AIDE SOIN SERVICES INNOVATION AUTONOMIE / RESEAU UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (ASSIA RESEAU UNA) – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Institutions et vie politique / Désignation de représentants

Rapporteur : Sylvie RIALLAND

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et au Conseil municipal d'installation du 21 mars 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune auprès de l'association Aide Soin Services Innovation Autonomie / réseau Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (ASSIA réseau UNA), une association multiservices qui accompagne les personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les accidents de la vie.

L'association propose une palette de services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile, ainsi que des structures d'hébergement. Elle se mobilise depuis plus de 30 ans sur des projets innovants visant à améliorer les services et les accompagnements.

Il est proposé de désigner **le membre suivant** au Conseil d'administration de l'association ASSIA réseau UNA :
- 1 membre de la majorité « Vern avec vous » : **Sylvie RIALLAND**

Il est rappelé également aux membres du Conseil municipal qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Sont illégales les délibérations auxquelles a pris part un membre du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire. Un membre

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260407-2026_04_049-DE

du conseil ne peut être considéré comme ayant pris part à la délibération du seul fait de sa présence à la réunion de l'organe délibérant. ». La participation des conseillers municipaux au vote de délibérations concernant les associations dans lesquelles ils auraient un lien direct ou indirect n'est donc pas autorisée par le CGCT.

Chaque conseiller municipal est donc invité à ne pas prendre part au vote concernant les associations avec lesquelles il aurait un lien direct ou indirect.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder au **scrutin à main levée** pour les désignations mises aux voix, par vote à l'unanimité.

Ceci exposé ;
Vu les articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Madame Sylvie RIALLAND, dont le nom est proposé à la désignation, ne prend pas part au vote.

1) **Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (28 voix pour) :**

   - **DÉCIDE** de procéder au scrutin à main levée pour la désignation à suivre d'un membre du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association ASSIA réseau UNA.

2) **Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (28 voix pour) :**

   - **DÉSIGNE** membre du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association ASSIA réseau UNA :
     - 1 membre de la majorité « Vern avec vous » : **Sylvie RIALLAND**

Le Maire,
Stéphane LABBÉ

MAIRIE DE VERN-sur-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Sevgi KARAMAN

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.